

**SERVICE DE LA CONSOMMATION ET
DES AFFAIRES VÉTÉRINAIRES**20, faubourg des Capucins
CH-2800 Delémontt +41 32 420 52 80
f +41 32 420 52 81
secr.vet@jura.ch
secr.lab@jura.ch**Formulaire d'annonce pour les entreprises du secteur alimentaire
(Domaine boucherie-poissonnerie)****Type d'annonce**

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Nouvelle annonce (ouverture d'entreprise)* | <input type="checkbox"/> Fermeture d'entreprise |
| <input type="checkbox"/> Changement d'activité-s | <input type="checkbox"/> Activité-s supplémentaires |
| <input type="checkbox"/> Changement de responsable | <input type="checkbox"/> Changement d'adresse |

Données concernant l'entreprise**Adresse physique**

Nom / Enseigne : _____

Rue, N° : _____

N° postal, localité : _____

N° de téléphone : _____

E-mail / Fax : _____

Type d'entreprise (ex. traiteur, boucherie, boulangerie, kiosque, stand, etc.) : _____

N° REE : _____

Heures d'ouverture : _____

Personne responsable

Cette personne est mandatée par la direction de l'établissement ou de l'entreprise pour répondre devant les autorités d'exécution de la sécurité des produits en tant que personne responsable selon les articles 2 et 73 de l'Ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs, RS 817.02).

-
- Madame
-
- Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Fonction : _____

Date de naissance : _____

Rue, N° : _____

N° postal, localité : _____

N° de téléphone : _____

E-mail / Fax : _____

Date d'entrée en fonction en tant que personne responsable : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse physique)

Entreprise : _____ N° de téléphone : _____
Rue, N° : _____ N° postal, localité : _____

Adresse de facturation (si différente de l'adresse physique)

Entreprise : _____ N° de téléphone : _____
Rue, N° : _____ N° postal, localité : _____

L'entreprise annoncée est-elle liée à une maison-mère ou un siège central ?

oui ; préciser non

L'entreprise annoncée a-t-elle des succursales, filiales, entrepôts ?

oui ; préciser : non

Type de denrées concernées

- (à spécifier) _____
 (à spécifier) _____
 (à spécifier) _____

Activité-s de l'entreprise (plusieurs réponses possibles)

- Artisanale
 Industrielle
 Production / Fabrication
 Distribution / Vente
 Importation / Exportation
 Autres (à spécifier) : _____

Taille de l'entreprise

- Nationale Cantonale
 Régionale Communale

Remarques importantes :

Toute modification de donnée de l'entreprise doit être spontanément annoncée dans un délai de 14 jours au moyen du présent formulaire d'annonce.

***Lors de l'ouverture d'une entreprise, un concept d'autocontrôle ([ODAIU art. 73-85](#)) adapté doit être mis en place et transmis au SCAV (guide des bonnes pratiques ABZ ou solution équivalente). Il doit inclure les documents suivants : un descriptif complet de l'entreprise ; une analyse des risques exhaustive ; des directives d'hygiène et de travail permettant d'éliminer ou maîtriser les risques identifiés ; des fiches de travail permettant d'assurer une traçabilité des contrôles effectués. Merci de nous faire parvenir votre documentation d'autocontrôle par email ou par courrier en même temps que votre inscription. Ces points sont systématiquement vérifiés par le SCAV durant ses inspections.**

Remarques / Divers

Les indications données ci-dessus sont exactes et complètes.

- Directeur
 Personne responsable au sens de l'art. 73 ODAIOUs

Nom : _____ Prénom : _____
Lieu, date : _____ Signature : _____

***Ce formulaire dûment complété et signé doit être envoyé au SCAV
par courrier, fax ou e-mail :***

Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV)
Fbg des Capucins 20, 2800 Delémont
T +41 32 420 52 80 / F +41 32 420 52 81
secr.lab@jura.ch ou secr.vet@jura.ch

Base légale :

Obligation d'annoncer – Art. 20 de l'ordonnance sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIIOUs, RS 817.02)

1. Quiconque exerce une activité relevant de la manipulation des denrées alimentaires est tenu d'annoncer cette activité à l'autorité cantonale d'exécution compétente.

2. Le devoir d'annonce ne s'applique pas à la remise occasionnelle de denrées alimentaires dans le cadre limité d'un bazar, d'une fête scolaire ou autre du même genre.

3. Les changements d'activité importants susceptibles d'avoir des conséquences sur la sécurité des denrées alimentaires, de même que la cessation d'activité doivent être annoncés également.